



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 DECEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION 2021-22

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2021

1/ Contexte

Le budget primitif a été adopté par délibération n° 2021-02 en date du 16 février 2021 et modifié par un budget supplémentaire adopté par délibération n° 2021-14 en date du 15 juin 2021.

A l'approche de la fin d'exercice budgétaire annuel, cette décision modificative du budget doit permettre de :

- Constater une nouvelle recette de 200 000 € du ministère de la culture
- Constater une nouvelle recette de 20 000 € de la DRAC pour l'école
- Procéder à la suppression de 200 000 € de recettes de la filiale.

1/ Inscription et suppression de recettes pour la cité du design

Pour le pôle DIFFUSION :

200 000 € versés par le ministère de la culture pour soutenir les festivals.
Cette recette est inscrite en article comptable 74718.

Pour le pôle ACCOMPAGNEMENT :

Suppression de 170 000 € versés par la filiale
Cette recette est inscrite en article comptable 7082.

Pour le pôle PLATEFORME DE RECHERCHE :

Suppression de 30 000 € versés par la filiale
Cette recette est inscrite en article comptable 7082.

2/ Inscription de recettes pour l'école supérieure d'art et design

20 000 € versés par la DRAC pour développer le pôle numérique et soutenir le projet « digitalisation ».

Cette recette est inscrite en article comptable 74718.

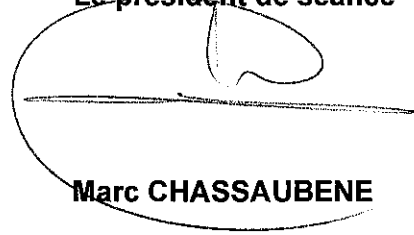


Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, approuver la décision modificative n° 1 du budget 2021.

Mis aux voix, ce dossier est adopté à l'unanimité, 16 voix sur 16.

Pour extrait,

Le président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a small flourish at the end. The signature is written over a horizontal line that serves as a baseline for the text below.

Marc CHASSAUBENE